



Proposition du comité de section TIC et du GI Retraité-e-s lors de la session du CC du 09.10.2021

## **Résolution contre la suppression des bons du personnel pour les retraité-e-s de La Poste**

**La Poste prive ses retraité-e-s de 200 francs annuels. Le comité central du syndicat syndicom considère cette décision comme un affront envers les retraité-e-s de La Poste. La Poste donne l'impression que cette mesure vise à compenser les augmentations salariales récemment obtenues par le syndicat syndicom. syndicom demande à La Poste de revenir sur sa décision et de continuer à accorder à ses retraité-e-s les bons du personnel d'un montant annuel de 200 francs.**

Le 28 septembre 2021, La Poste a informé ses anciens et anciennes employé-e-s retraité-e-s qu'elle ne distribuerait plus de bons du personnel (voir pièce jointe). Tout simplement parce que La Poste souhaite à l'avenir utiliser ces ressources pour les employé-e-s actifs-ves. Dans la lettre, elle ne mentionne à aucun moment la moindre estime envers ses retraité-e-s. De toute évidence, la direction de La Poste ne considère les personnes qui ont travaillé pour le groupe avec une implication sans faille que comme un facteur de coût.

Le fait que La Poste remplace les bons du personnel individuels en octroyant 60 francs par personne et par repas pour des rencontres conviviales est dérisoire. Car tous les retraité-e-s de La Poste ne pourront pas participer à de tels événements. De plus, La Poste prive ses retraité-e-s de la possibilité de choisir eux-mêmes comment ils souhaitent utiliser ces bons.

syndicom salue la volonté de La Poste d'encourager la création d'associations régionales de retraité-e-s et de soutenir financièrement leurs activités. Elle doit cependant fournir davantage de ressources à cet effet plutôt que de priver ses retraité-e-s des bons du personnel établis et appréciés.

La pandémie a clairement montré à tout le monde l'importance de la mission accomplie par les collaborateurs-trices de La Poste. syndicom est persuadé que la population attend également de La Poste qu'elle ne se présente pas seulement comme un employeur social, mais qu'elle le mette aussi en pratique. Tant pour ses salarié-e-s actifs-ves grâce à des conditions de travail progressives et des rémunérations équitables que pour ses retraité-e-s grâce à de bonnes prestations des caisses de pension, aux bons annuels du personnel et au soutien de leurs activités régionales.

Berne, le 9 octobre 2021

Anrede  
Vorname Nachname  
Adresszeile 1  
Adresszeile 2  
Adresszeile 3  
PLZ Ort  
Land

Date 28 septembre 2021  
Personne de contact René Heiz  
E-mail personalmanagement@poste.ch

## Suppression des bons pour le personnel destinés aux bénéficiaires d'une rente

### Grussformel

La Poste veut être là pour la population et pour l'économie, et souhaite assurer l'avenir de cette institution suisse unique en son genre, en faveur de laquelle vous vous êtes fortement engagé(e) pendant de nombreuses années.

Pour atteindre cet objectif, la Poste doit s'adapter aux changements socio-économiques, trouver de nouvelles sources de revenus et contrôler ses dépenses. À l'avenir, elle entend consacrer en priorité aux membres du personnel actif les ressources disponibles pour les avantages sociaux. Cette mesure permettra à la Poste de rester un employeur attrayant aux yeux des collaboratrices et des collaborateurs actuels et futurs.

Pour les raisons exposées précédemment, la Direction du groupe a décidé de ne plus octroyer de bons pour le personnel aux bénéficiaires d'une rente à partir de 2022. Les bons actuels restent valables jusqu'à la fin de l'année 2021.

S'agissant des personnes à la retraite, nous mettons davantage l'accent sur l'organisation d'événements conviviaux à leur intention. Nous encourageons la création d'associations régionales, qui s'occuperont désormais de préparer les événements annuels destinés aux retraitées et aux retraités. Dans ce contexte, la Poste verse une contribution de 60 francs par personne et par repas, et apporte un soutien financier également à d'autres activités mises en place par ces associations.

Les rentes du personnel actuellement à la retraite demeurent inchangées et continuent d'être garanties. La Poste aspire en outre à renforcer la caisse de pensions pour le futur personnel à la retraite, et injecte cette année 200 millions de francs dans la caisse de pensions afin de garantir les rentes. La Poste reste un employeur socialement responsable, qui se préoccupe du bien-être tant du personnel actif que du personnel à la retraite.

Nous espérons que vous comprendrez la décision que nous avons prise. Pour toute question, veuillez contacter René Heiz, Gestion du personnel de la Poste, à l'adresse [personalmanagement@poste.ch](mailto:personalmanagement@poste.ch).

Avec nos meilleures salutations

La Poste Suisse SA



Roberto Cirillo  
Directeur général



Valerie Schelker  
Responsable Personnel